

# Dossier de demande d'autorisation environnementale

Projet de démantèlement de batteries lithium sur le  
site de Bazoches-les-Gallerandes (45)

PJ63 : Avis du maire sur la remise en état du  
site



Rapport n°A110292/B – Octobre 2021

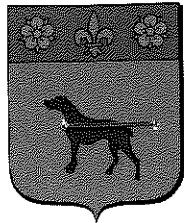
L'avis du maire a été sollicité par STCM par courrier en date du 15/06/2021.

Il y est précisé les engagements STCM pris pour la remise en état du site STCM B1 lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément à l'article D181-15-2-1-11 du Code de l'Environnement :

- Mise en sécurité du site
- Evacuation des produits dangereux résiduels en filière agréée
- Evacuation de tous les déchets présents sur le site vers des filières de valorisation ou d'élimination autorisée
- Arrêt de toutes les utilités
- Démantèlement des installations avec évacuation des équipements vers des filières de valorisation ou d'élimination autorisées, ou vers d'autres sites de la société
- Nettoyage complet du site ; les produits issus de ces opérations seront éliminés conformément à la réglementation en vigueur

L'avis du maire sera rendu lors du prochain conseil municipal, qui s'est tenu au mois de juillet 2021. Il est proposé ci-après.

# COMMUNE de BAZOCHES-LES-GALLERANDES



Le 19 octobre 2021

DEPARTEMENT DU LOIRET  
45480  
Tél : 02 38 39 40 01  
Fax : 02 38 39 36 30  
mairie-bazoches-gal@wanadoo.fr

STCM SAS  
11 rue de Pithiviers  
45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES

**Lettre recommandée avec AR n° 1A 191 012 3555 6**

Nos réf : AC/ST/19.10.21.01

Objet : Avis sur la remise en état future du site B1

REÇU LE  
21 OCT. 2021

Monsieur le Directeur,

J'accuse bonne réception de votre courrier reçu le 06 octobre 2021, dans lequel vous sollicitez mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site STCM B1 lors de l'arrêt définitif de l'installation conformément à l'article D181-15-2-1-11 du Code de l'Environnement.

Aussi lors de l'arrêt définitif de l'installation STCM B1 et sa remise en état, je vous demanderais de respecter votre engagement à procéder aux opérations telles qu'indiquées dans votre courrier ; à savoir :

- Mise en sécurité du site,
- Evacuation des produits dangereux résiduels en filière agréée,
- Evacuation de tous les déchets présents sur le site vers des filières de valorisation ou d'élimination autorisée,
- Arrêt de toutes les utilités,
- Démantèlement des installations avec évacuations des équipements vers des filières de valorisation ou d'élimination autorisées, ou vers d'autres sites de la société,
- Nettoyage complet du site ; les produits issus de ces opérations seront éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

De plus, votre projet d'y exploiter une installation de tri, transit, regroupement et démontage de batteries lithium ainsi que la remise en état du site, lors de l'arrêt définitif, devront prendre en compte et être compatible avec le projet d'implantation d'un commerce de produits alimentaires et de station à carburants, sur les parcelles voisines aux vôtres, dont je vous ai informé dans mon courrier du 20 septembre 2021, et devront respecter les exigences des services de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Alain CHACHIGNON